

Priorité Handicap

La politique régionale en direction du handicap

La Région Poitou-Charentes a souhaité, depuis 2004, faire du handicap l'une de ses priorités.

Objectifs :

Pour la Région, il s'agit d'impulser une véritable dynamique en soutenant des actions innovantes sur le territoire régional afin de :

- ▶ permettre un meilleur accès des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne, notamment en améliorant leurs conditions de vie,
- ▶ changer le regard sur le handicap.

Pour réaliser ces objectifs, la Région développe cette politique dans les domaines dont elle est responsable mais aussi dans ses partenariats avec les collectivités, organismes, associations responsables de l'insertion des personnes en situation de handicap, sans toutefois se substituer aux acteurs ayant la compétence dans ce domaine.

La dimension handicap est, ainsi, désormais systématiquement intégrée dans toutes les politiques ou dispositifs régionaux, qu'il s'agisse :

- ▶ de ses domaines de compétences (lycées, formation, infrastructures et transports...),
- ▶ de ses interventions (Contrats Régionaux de Développement Durable, programmes européens, culture, sports, tourisme...),
- ▶ ou de sa politique de ressources humaines.



La politique régionale handicap

Convaincue que le handicap relève d'une véritable politique de citoyenneté, la Région privilégie, depuis 2004, une approche transversale reposant sur 3 axes :

- ▶ favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux services dont la Région a la charge : formation professionnelle, aides économiques, Transports Express Régionaux, lycées...
- ▶ être elle-même exemplaire dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap (accessibilité, plan pluriannuel de recrutement de travailleurs handicapés...),
- ▶ avoir un effet de levier sur les projets locaux avec les Pays et Agglomérations qui financent des projets concrets de développement local.

Consciente du chemin restant à parcourir pour permettre à chaque citoyen d'accéder aux services, activités et équipements publics de proximité et souhaitant réunir l'ensemble des acteurs concernés, la Région a initié en 2006 l'élaboration d'un Agenda 22 du Poitou-Charentes.

Un mode d'organisation transversale

Pour développer cette priorité, la Région s'appuie sur une organisation transversale qui s'est traduite par :

- ▶ la nomination d'un Conseiller régional en charge du handicap, Monsieur Patrick Larible,
- ▶ la création au sein de l'administration régionale d'une Direction « Territoires, Santé, Handicap » dédiée à cette priorité. Au quotidien, ce sont Danièle Hellot et Florence Tardieu qui assurent cette mission,
- ▶ la mise en place d'un réseau de référents handicap au sein des services,
- ▶ d'un groupe « handicap » à la Direction des Ressources humaines (recrutement, accompagnement, formation, prévention...).

Prochains RDV

17 au 23 Novembre 2008
Semaine de l'emploi des travailleurs handicapés

28 Novembre 2008
Comité de pilotage « Politique régionale handicap »

3 décembre 2008
Journée internationale des personnes handicapées

Session de décembre 2008
Adoption de l'Agenda 22 du Poitou-Charentes

Mars 2009
Forum régional « Agenda 22 du Poitou-Charentes »

L'agenda 22 du Poitou-Charentes

C'est :

- un cadre transversal et pluriannuel permettant de définir et de structurer des actions concrètes en direction des personnes en situation de handicap,
- des principes, des « règles de bonnes conduites » :
 - la prise en compte de tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental et psychique),
 - l'accessibilité des équipements, services, activités de proximité,
- une démarche participative et multipartenariale, associant les personnes en situation de handicap, leurs familles, les associations, les représentant, les services de l'Etat, les Départements et les autres collectivités territoriales qui le souhaitent, les organismes intervenant dans le champ du handicap...

L'Agenda 22 du Poitou-Charentes dispose d'un double volet :

- un volet régional : 5 thématiques ont fait l'objet de groupes de travail en 2007/2008 avec la participation active des référents des services concernés : culture, loisirs, tourisme, activités physiques et sportives, transports et déplacements, éducation, formation professionnelle/emploi. Les groupes de travail ont défini des orientations partagées et proposé des actions concrètes, détaillées dans des fiches actions,
- un volet territorial pour décliner l'Agenda 22 localement : une démarche « Territoires accessibles – Agenda 22 local » est actuellement expérimentée en Nord Deux-Sèvres (Pays du Bocage Bressuirais et Pays du Thouarsais). L'enjeu est d'améliorer concrètement le « vivre ensemble » sur les territoires, grâce à une prise en compte coordonnée des enjeux de l'accessibilité de la voirie, des équipements et des transports.

C'est à l'occasion du forum « Handicap et réussites » en novembre 2006 que la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 22. L'Agenda 22 est une démarche créée par des associations suédoises de personnes en situation de handicap, qui reprend les 22 règles définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993 visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.



En coulisse

Comment la politique handicap se met en oeuvre ?

La mise en oeuvre et le suivi de cette politique nécessitant la mobilisation de tous, la Région a choisi de créer un réseau de référents dans les services, coordonné par le service « Santé, Handicap ».

Missions et rôle des référents handicap

Le référent handicap contribue à la mise en oeuvre et au suivi des orientations fixées par les élus dans son champ d'intervention (sports, lycées...).

Ainsi, chaque référent :

- ▶ veille, dans son domaine d'expertise, à ce que la dimension handicap soit effectivement prise en compte dans les dispositifs ou projets financés par la Région,
- ▶ participe aux différentes réunions internes ou externes dans son domaine,
- ▶ contribue en tant que relais à l'animation du réseau des référents handicap. Destinataire des documents relatifs au handicap dans son domaine, il coordonne au sein de son service les réponses aux différentes demandes en collaboration avec le service « Santé, Handicap »,
- ▶ sensibilise ses partenaires au handicap.

Pour connaître le référent handicap de votre service, consultez la liste des référents sur IRIS.

Parole à Alexandre Damien, référent handicap pour les transports



Cela fait 4 mois que j'ai rejoint la Région. Venant d'une autre Région, j'ai découvert que la dimension handicap était parfaitement intégrée au sein du service Transports.

Ce qui me semble important ici, c'est la notion même d'accessibilité. A la Région, nous ne nous focalisons pas sur un type de handicap mais sur toutes les formes qu'il peut revêtir. Ainsi, lorsqu'on parle d'accessibilité,

on parle de mobilité réduite dans la mesure où un adulte avec une poussette rencontre les mêmes difficultés qu'une personne en fauteuil.

Au quotidien, ma mission principale est de travailler sur l'aménagement des gares TER de Poitou-Charentes. Il s'agit de l'accessibilité aux transports régionaux. Cela se traduit par des travaux conséquents permettant à une personne à mobilité réduite de se rendre du parking au quai, puis au train. Un résultat très concret : l'opération à la gare d'Aytré le 24 septembre 2008.

Parmi les chantiers en cours :

La modernisation des gares et haltes entre Poitiers et Limoges, un chantier conséquent avec des contraintes lourdes ! La rénovation des guichets de services à la personne est également un axe sur lequel nous travaillons. Actuellement, nous travaillons sur les gares de Saint Maixent, Ruffec, Thouars et Bressuire qui seront opérationnelles en 2009.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le schéma d'accessibilité qui est en cours d'élaboration.

Parole à Marie-Cécile DOHA, référente handicap pour le sport

Étant chargée dans mes missions du dispositif d'aide à l'acquisition de matériel pour une meilleure accessibilité de tous à la pratique sportive, j'ai beaucoup travaillé, dès mon arrivée à la Région, sur des actions liées au handicap et à l'intégration. Forte de cette expérience, je suis progressivement devenue la référente handicap du service.



Ce qui est intéressant en tant que référente handicap, c'est la transversalité. Il s'agit à la fois d'être un relais entre mon service (j'accompagne les collègues sur les projets en rapport avec le handicap) et le service « Santé, Handicap ».

Dans mes fonctions, je travaille avec les partenaires du réseau sportif, et notamment avec la plate forme Reactiss*. C'est un centre accompagnant les acteurs -associations sportives ou non, instituts spécialisés...- utilisant le sport comme outil d'éducation, de prévention, d'intégration sociale ou professionnelle... au montage de projet, à la mise en synergie, à la recherche de financement...

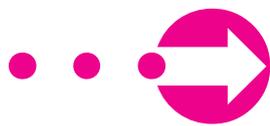
Au niveau du réseau des référents handicap, j'ai participé aux ateliers, à la réalisation des fiches projets, à l'origine de l'Agenda 22. Je produis également des indicateurs témoignant de notre mobilisation sur le handicap. Bien évidemment, je suis en lien direct avec le service Santé/Handicap : je réponds aux demandes qu'ils me transmettent, je les informe des dossiers en relation avec le handicap.

Parmi les satisfactions :

La Région est la seule à compter sur son territoire un Centre Régional d'Entraînement et de Formation Sports Adaptés (CREF SA) agréé officiellement par la Direction Régionale Jeunesse et Sports. L'accompagnement et le soutien apporté à ce centre -unique en son genre en France- montre notre volonté de reconnaître aux sportifs les mêmes droits -qu'ils soient en situation de handicap ou non- en les encourageant, en les accompagnant dans leur projet de vie qui passe, pour certains, par une pratique sportive de haut niveau.

Plus globalement, qu'il soit de loisirs ou de compétition, le sport est un formidable levier participant à la rééducation, à la reconstruction, au développement du lien social et/ou à l'épanouissement physique et psychique de la personne. C'est dans ce sens que nous travaillons afin de répondre aux enjeux de solidarité, de citoyenneté et de cohérence liés à la question de l'accessibilité.

* Réseau des Acteurs de l'Insertion par le Sport



Et au sein même des services et des établissements de la Région ?

Ayant fait du handicap l'une de ses priorités, la Région a souhaité décliner cette politique au niveau de l'administration régionale. Conformément aux objectifs de l'Exécutif, les Directions Territoires, Santé Handicap, des Ressources humaines et techniques ont ainsi mis en place un plan d'actions en faveur du handicap.

Ce travail s'est effectué dans un contexte particulièrement mouvant :

- accroissement des effectifs avec le transfert des personnels des lycées (1 500 personnels Techniciens, Ouvriers et de Services ont rejoint la Région dans le cadre de l'acte II de la décentralisation),
- évolution du contexte législatif avec la mise en oeuvre de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.



L'équipe du service «Prévention, Santé, Qualité de vie» de la DRH

Recenser et garantir le maintien dans l'emploi

Pour tenir compte de ces évolutions, la Région a choisi de travailler en préalable sur le recensement et l'adaptation des postes des agents en situation de handicap, déjà en fonction. En effet, l'objectif était de garantir le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en poste.

Mettre en place une veille et un accompagnement

La création du service « Prévention, Santé, Qualité de vie » composé d'un médecin coordonnateur, d'une assistante sociale et de 2 assistants permet aujourd'hui de proposer un accompagnement aux salariés en situation de handicap notamment dans leur démarche de reconnaissance de travailleur handicapé, dans l'aménagement de leur poste de travail ou dans l'accompagnement plus global.

Grâce à la mise en place d'un réseau de médecine professionnelle sur l'ensemble des territoires, les situations de handicap sont désormais mieux identifiées et peuvent faire l'objet d'un accompagnement adapté. Par ailleurs, la DRH travaille à l'accélération des procédures de reconnaissance du statut de travailleur handicapé.

Développer un plan de recrutement basé sur l'égalité d'accès

Ayant fait le pari de la diversité et des compétences, la Région entend lutter contre toutes les formes d'exclusion. A compétences égales, aucune discrimination ne doit être

pratiquée. Ainsi, en matière de recrutement, la Région s'attache à veiller à une égalité d'accès de tous aux postes disponibles en impliquant l'encadrement. Désormais, les postes vacants sont expressément ouverts aux travailleurs handicapés. Les candidatures de personnes en situation de handicap (répondant aux critères du poste) sont systématiquement présentées aux services. D'ores et déjà, plusieurs expériences ont été menées en partenariat avec des services volontaires qui ont accueilli des jeunes en situation de handicap, dans le cadre d'apprentissage ou de stages (8 stagiaires depuis 2004). Afin de faire évoluer nos visions parfois stéréotypées sur le handicap, des actions de sensibilisation visant à « changer notre regard » sont périodiquement mises en place.

Favoriser l'accessibilité

Le groupe de travail « handicap », initié par le Comité d'Hygiène et de Sécurité contribue à l'élaboration d'une charte d'accueil et aux mises en accessibilité des bâtiments de la Région.

Parmi celles-ci :

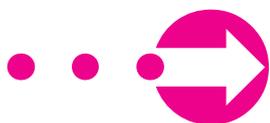
- ▶ la rénovation des ascenseurs des bâtiments de la Maison de la Région accueillant du public (message sonore, détecteurs de présence à mi-hauteur, boutons d'appel et d'étage tactiles),
- ▶ la réalisation du diagnostic accessibilité de la Maison de la Région et des sites territorialisés (fin 2008),
- ▶ l'installation prochaine de rampes supplémentaires et de bandes podotactiles dans les escaliers des bâtiments Irlande et Québec,
- ▶ l'équipement en boucles magnétiques des salles J.Monnet, Fontanes et de la salle de réunion de l'Espace Régional Aire Poitou-Charentes.

Des actions en faveur du handicap

Enfin, la Direction des Ressources humaines en partenariat avec la Direction Territoires, Santé, Handicap réfléchit à la mise en place d'un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Cet organisme, mis en place par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, est chargé de la collecte et de la gestion des fonds versés par les employeurs publics au titre de leur obligation d'emploi des personnels handicapés ainsi que du financement, grâce à ces dons, des actions en faveur du handicap.

Réalisation : DRH/Communication interne en partenariat avec la Direction des Territoires Santé Handicap et les référents handicap - Novembre 2008



Comité technique - Référents handicap

Direction de l'Economie

Filières, Aides économiques

Catherine MONTEAU

Infrastructures, TER, Transports

Alexandre DAMIEN

Technologies de l'Information et de la Communication

Vincent VIGOR

Administration-Gestion

Virginie LEMEUNIER

Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Eau et du Tourisme

Tourisme

Vincent RUAULT et Catherine VIRDUCCI

Biodiversité, Emploi et Education à l'environnement

Marjorie DAOUDAL

Direction des Territoires, de la Santé et du Handicap

Pays et Territoires ruraux

Jocelyne GENIN

Développement urbain

Jacques GUYOMARD

Santé, Handicap

Danièle HELLOT

Direction de la Formation, de l'Apprentissage et de l'Enseignement supérieur

Analyse des besoins, Orientation, PRDF

Bernadette ROBERT

Formation professionnelle continue

Sophie BIOJOUX

Apprentissage

Ludovic DEVERGNE

Direction de l'Education

Vie lycéenne

Evelyne PEIGNELIN

Programmation, Environnement/Energies, Maîtrise d'oeuvre

Jean-Brice HANAUER et Christophe LEGRAND

Direction des Ressources techniques

Accueil, Moyens matériels

David DIEUMEGARD

Direction Vivre ensemble

Vie Associative, Lien Social

Gaëlle CHARTE

Age de la Vie

Lydie BERGEON-PARQUIER

Sport

Marie-Cécile DOHA

Direction des Ressources humaines

Recrutement

Edmée ANGOT

Prévention, Santé, Qualité de vie

Jean-Pascal ALLERY

Formation, Accompagnement

Josiane DEVEAUD

Direction de l'Innovation, du Développement et de l'Evaluation

Françoise TROMPETTE

Direction de la Communication

Jérôme PICAUD

Comité Régional du Tourisme

Christian LUCAS

Mise à jour novembre 2008